



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3731

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3731**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2018, le dépistage organisé des cancers du sein et colorectal sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône était assuré par l'association Adémas-69, avec laquelle la Métropole entretenait un étroit partenariat. Dans le cadre de sa politique de prévention santé, la collectivité contribuait au fonctionnement de l'association en mettant à sa disposition des agents métropolitains ainsi que des locaux. Elle attribuait par ailleurs à l'Adémas-69 une subvention de fonctionnement de 433 000 € chaque année.

Par l'instruction ministérielle n° DGS/SP5/2017/143 du 28 avril 2017, l'État a décidé de confier, à compter du 1^{er} janvier 2019 la coordination du dépistage organisé des cancers à des structures régionales, en lieu et place des structures assurant jusqu'alors ces missions à l'échelon départemental. De ce fait, l'Adémas-69 a donc été dissoute au 31 décembre 2018 et ses activités reprises par le CRCDC, association loi de 1901 dont l'action est pilotée par l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et les organismes d'assurance maladie. Des antennes départementales ont été maintenues afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle, le maintien du partenariat local ainsi que l'ancrage des actions sur les réalités territoriales locales.

Eu égard au positionnement régional de la nouvelle structure, la Métropole n'a pas souhaité pérenniser le soutien financier qu'elle accordait précédemment à l'Adémas-69. Cependant, afin de poursuivre son implication dans la démarche de dépistage organisée des cancers, la collectivité a maintenu au profit du CRCDC la mise à disposition de personnel et de locaux métropolitains.

II - Modalités de représentation

Les statuts du CRCDC prévoient un conseil d'administration composé de 29 membres désignés pour 3 ans, répartis en 5 collèges avec voix délibérative, et un 6^{ème} collège réunissant les représentants de la Métropole et des départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec voix consultative. L'ARS a sollicité la Métropole pour participer à ce collège.

Il est donc proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du 6^{ème} collège du conseil d'administration du CRCDC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code générale des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Thierry Philip en tant que titulaire et madame Murielle Laurent en tant que suppléante pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration du centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC) Auvergne-Rhône-Alpes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.